

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif clôture la gestion financière de l'année passée, en conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public.

Rappel de la réglementation (art. L1612-12 CGCT) :

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le Comptable Public de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Introduction :

La gestion 2020 étant achevée, l'analyse fera apparaître les résultats de l'exécution budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces résultats sont conformes aux engagements de la Municipalité, à savoir une gestion rigoureuse du fonctionnement afin de préserver les capacités d'investissement et maîtriser l'endettement dans un contexte hors normes.

I. Le fonctionnement**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 260 956,61	1 763 451,38
012	Charges de personnel	4 401 924,00	4 274 814,24
014	Atténuations de produits	5 000,00	1 833,00
65	Autres charges de gestion courante	425 060,00	407 795,92
66	Charges financières	370 000,00	346 220,47
67	Charges exceptionnelles	53 155,00	47 002,65
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 516 095,61	6 841 117,66
68	Dotations provisions semi-budgétaires	97 000,00	97 000,00
023	Virement à la section d'investissement	523 381,82	
042	Opérations d'ordre	829 199,15	827 767,19
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 449 580,97	924 767,19
TOTAL		8 965 676,58	7 765 884,85

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
013	Atténuations de charges	20 000,00	52 038,28
70	Produits des services	518 500,00	243 574,12
72	Travaux en régie	50 000,00	43 015,15
73	Impôts et taxes	5 118 686,00	5 183 687,98
74	Dotations et participations	2 361 178,00	2 555 620,84
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	32 962,43
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,18
77	Produits exceptionnels	5 000,00	21 819,17
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 470 569,00	8 399 923,15
78	Reprises provisions semi-budgétaires	164 515,00	106 421,53
042	Opérations d'ordre	96 220,76	94 349,76
002	Résultat reporté de fonctionnement	234 371,82	234 371,82
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		495 107,58	435 143,11
TOTAL		8 965 676,58	8 835 066,26

Résultat comptable	1 069 181,41
---------------------------	---------------------

Autofinancement brut	1 558 805,49
-----------------------------	---------------------

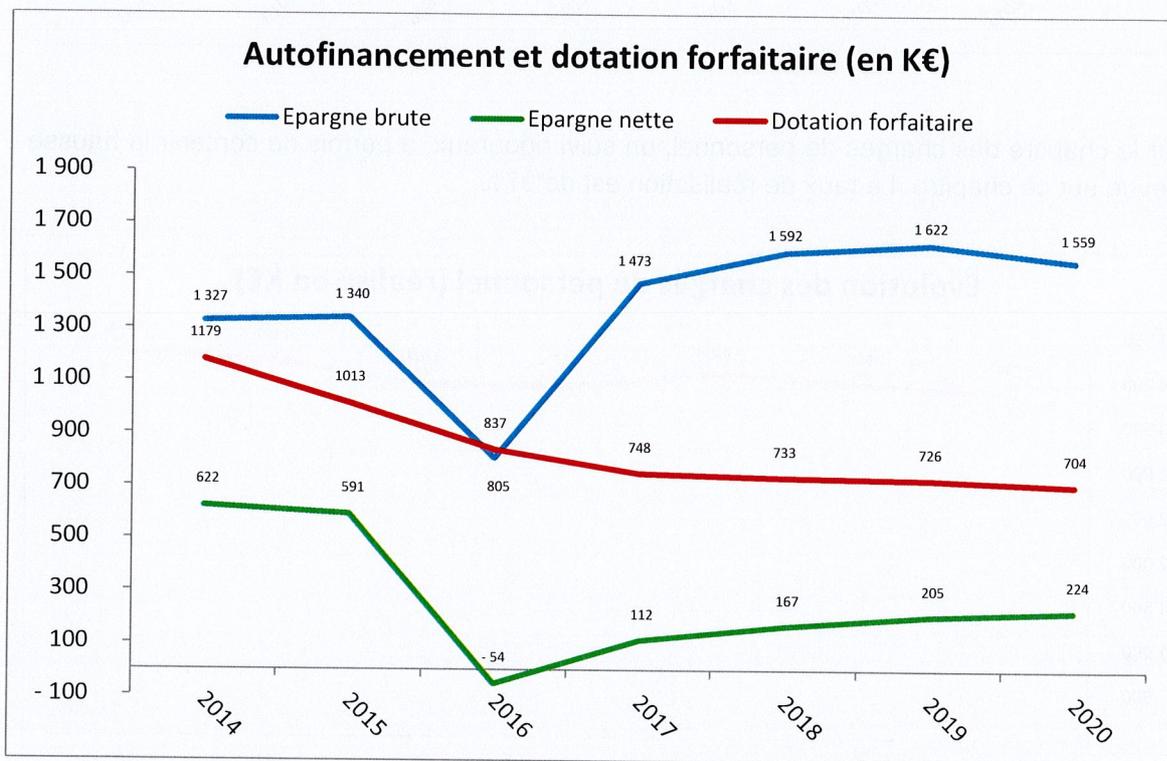
NB : La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2020, cette épargne brute enregistre un léger reflux pour atteindre 1 558 805 €. Ce ratio traduit en chiffres la « santé financière » de la collectivité en ces temps de crise sanitaire.

Le résultat comptable de fonctionnement, quant à lui, est la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement. Pour 2020, il se monte à 834 809 € avant résultat antérieur reporté.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement brut de 2014 à 2020. En comparaison, nous avons intégré l'évolution de la dotation forfaitaire de fonctionnement (*l'une des 3 composantes de la dotation globale de fonctionnement, les 2 autres étant la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation*).

Celle-ci a baissé de 475 000 € depuis 2014 et malgré cela nous avons réussi à garder le cap fixé en maintenant l'autofinancement dégagé.

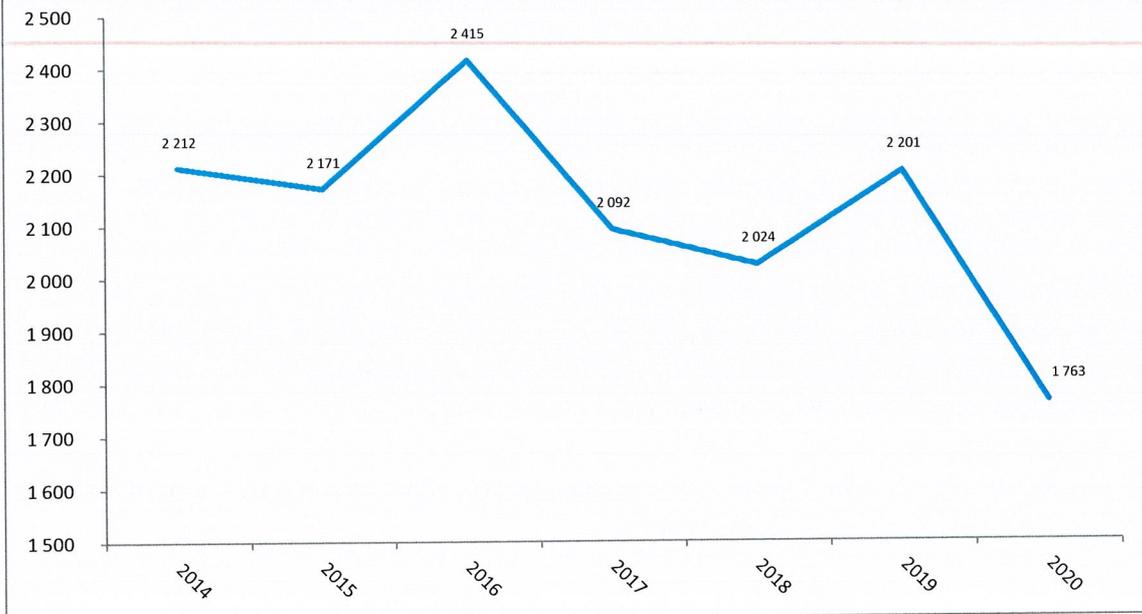


Par chapitre comptable, les principales explications sont les suivantes :

Sur les charges à caractère général, le premier confinement a eu un impact fort : baisse de commandes sur les fournitures, économies sur les fluides, annulation des manifestations culturelles, baisse du nombre de repas en restauration scolaire et à l'inverse achat des masques et autres produits sanitaires... Ainsi le taux de réalisation a été bien inférieur aux années précédentes : 78% contre 95% en moyenne.

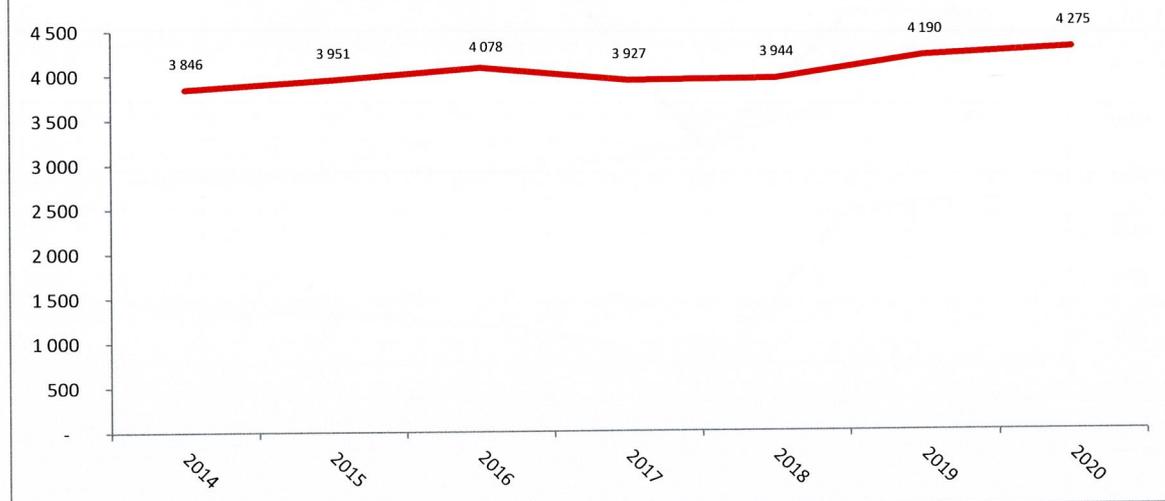
Au total, sur ce chapitre nous avons réalisé 1 763 451 € alors que nous avons prévu 2 260 956 € de crédits soit près de 500 000 € non utilisés dont environ 250 000 € peuvent être directement liés à la crise sanitaire et au premier confinement.

Evolution des charges à caractère général (réalisé en K€)



Sur le chapitre des charges de personnel, un suivi rigoureux, a permis de contenir la hausse prévue sur ce chapitre. Le taux de réalisation est de 97%.

Evolution des charges de personnel (réalisé en K€)



Après un léger ressaut induit par des sous-réalisations lors des années 2017 et 2018, la courbe reprend une ascension mesurée entre 2019 et 2020. Cette dernière reste inférieure à 2% et est liée :

- au cours normal de l'évolution de la carrière des agents,
- à des remplacements dus à des congés maternités, arrêts maladie de longue durée
- au recensement de la population

La crise sanitaire ne se perçoit pas car, bien que des économies aient été réalisées sur des contrats d'animateur non mobilisés l'été dernier, des animateurs supplémentaires ont été

embauchés pour accueillir les enfants des personnels prioritaires
une prime « Covid » a été versée aux agents mobilisés à cette période.

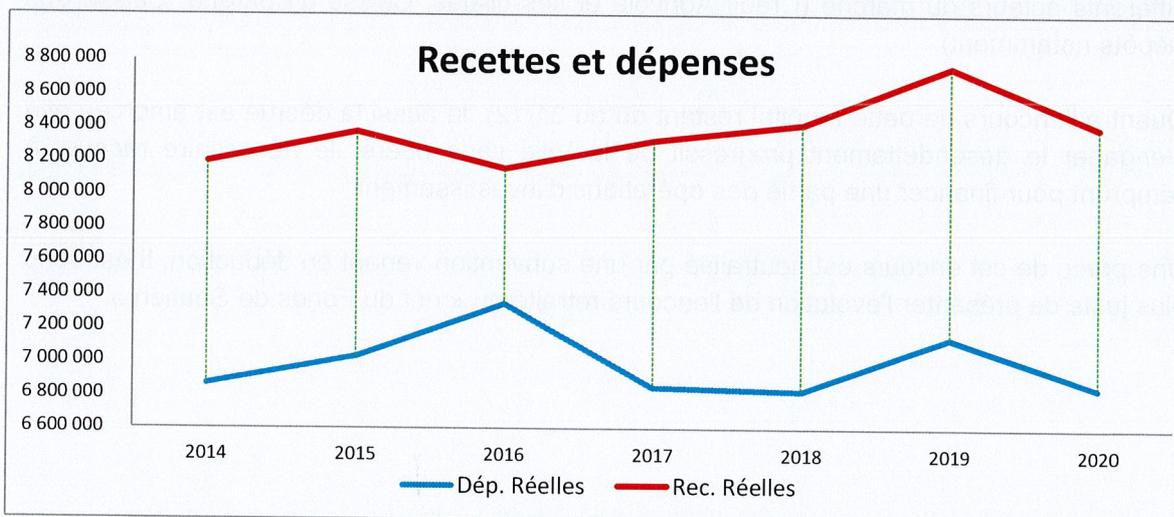
En complément il convient de noter le chapitre des charges exceptionnelles particulièrement élevé : il s'agit des remboursements sur la location du centre d'hébergement et de subventions exceptionnelles en soutien au commerce représentant un total de 45 000 €.

Sur la partie relative aux recettes de fonctionnement, trois points sont à noter :

- **Produits des services :** la chute des recettes liée à la crise sanitaire concerne l'ensemble des services payants pour les usagers : centre de loisirs, restauration scolaire, musée Lansyer, activités proposées par le service Patrimoine, centre d'hébergement, locations de l'Espace Agnès Sorel. Ici, au regard des taux de réalisation moyens des années précédentes (environ 109%) la perte de recettes liée à la crise sanitaire peut être évaluée autour de 430 000 € (chapitres 70 et 75).
- **Dotations et participations :** sur les centres de loisirs, les financements dédiés (prestation de service CAF) sont en augmentation (cf. aide exceptionnelle en rapport avec la crise sanitaire et le confinement). Il faut aussi mentionner le surplus des dotations (DSR notamment) ainsi que la compensation des exonérations de taxe d'habitation plus élevée que ce qui avait été prévu au budget primitif (+ 81 000 €).
- **Fiscalité :** les recettes encaissées issues des taxes additionnelles sur les droits de mutation ont été plus élevées que les prévisions (+ 47 375 €). On peut y voir le dynamisme du marché de l'immobilier.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser ce qui est communément appelé « l'effet ciseau » (baisse des recettes et augmentation des dépenses conjuguées). En 2020, la bonne tendance observée les années précédentes a été stoppée avec des recettes réelles qui ont chuté plus que les dépenses réelles.

Un bilan de la crise sanitaire qui laisse transparaître un impact négatif de l'ordre de 200 000 € sur les résultats (des baisses de recettes plus élevées que les « économies de dépenses » imposées).



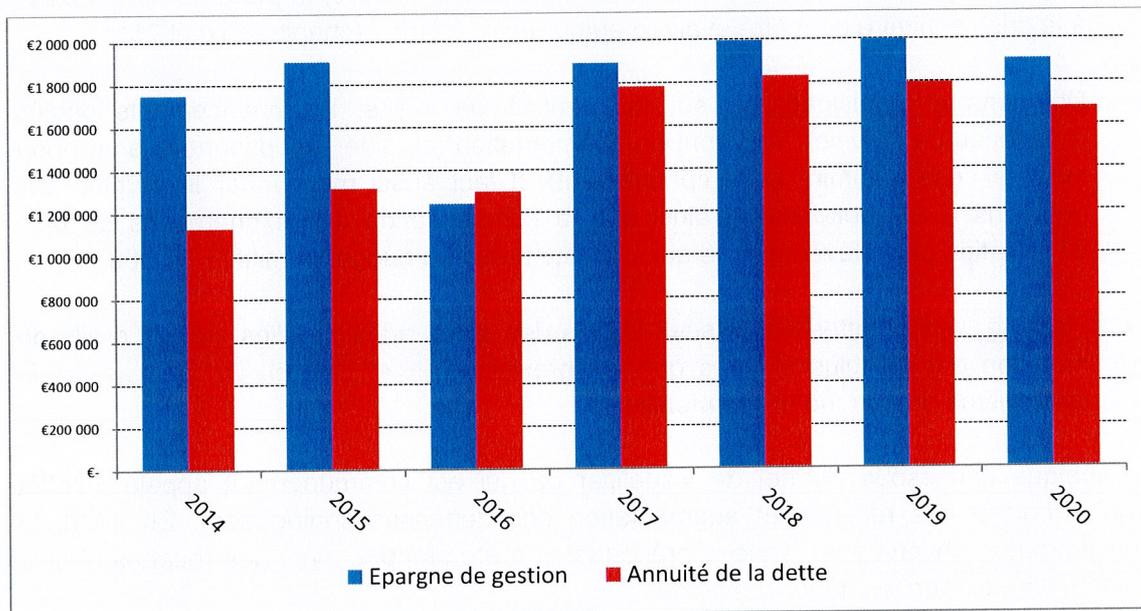
NB : Les dépenses incluent les intérêts des emprunts, les recettes sont hors produits des cessions.

II. L'endettement

L'endettement continue d'être maîtrisé, les ressources dégagées permettent de couvrir l'annuité de la dette. Les frais financiers (intérêts des emprunts et lignes de trésorerie) sont également en baisse constante.

L'épargne de gestion (la différence entre recettes et dépenses réelles hors annuité de la dette) doit permettre de couvrir cette annuité. Le surplus constituant alors l'épargne nette destinée à autofinancer les opérations d'investissement.

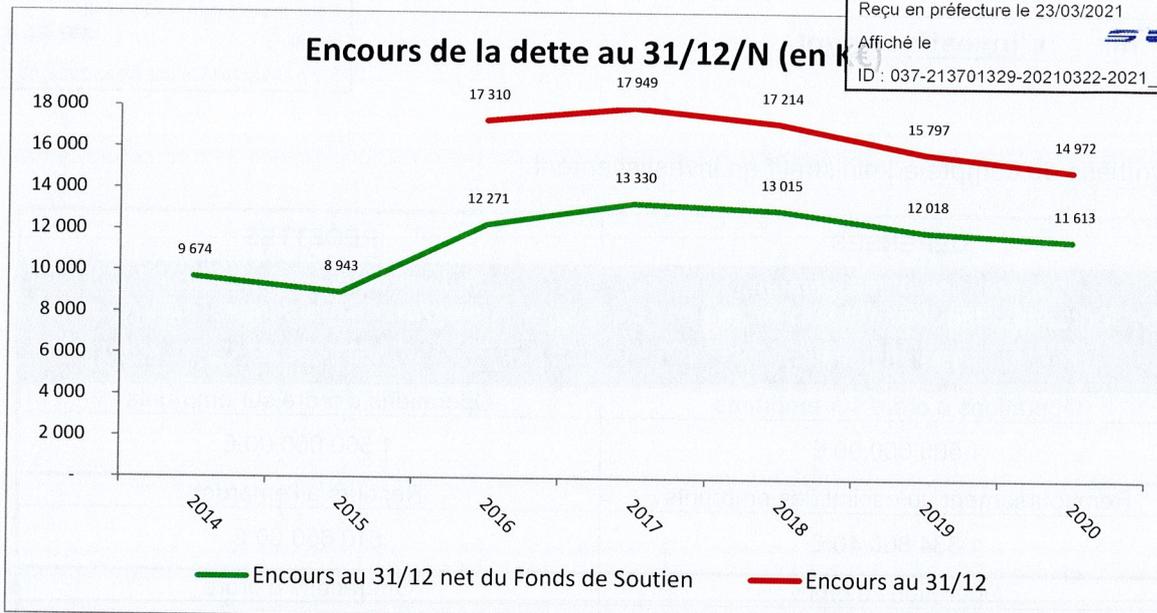
Pour rappel, en 2016, l'épargne nette était négative mais depuis 2017 c'est à nouveau une dynamique positive qui s'est enclenchée.



Le portefeuille d'emprunts de la collectivité est dorénavant constitué à 100% de produits à taux fixe ou taux variable simple ne présentant aucun risque avéré. Ils sont répartis entre les différents acteurs du marché (Crédit Agricole et ses filiales, Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts notamment).

Quant à l'encours de dette (capital restant dû au 31/12), là aussi la décade est amorcée afin d'engager le désendettement progressif de la Ville sans obérer le nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie des opérations d'investissement.

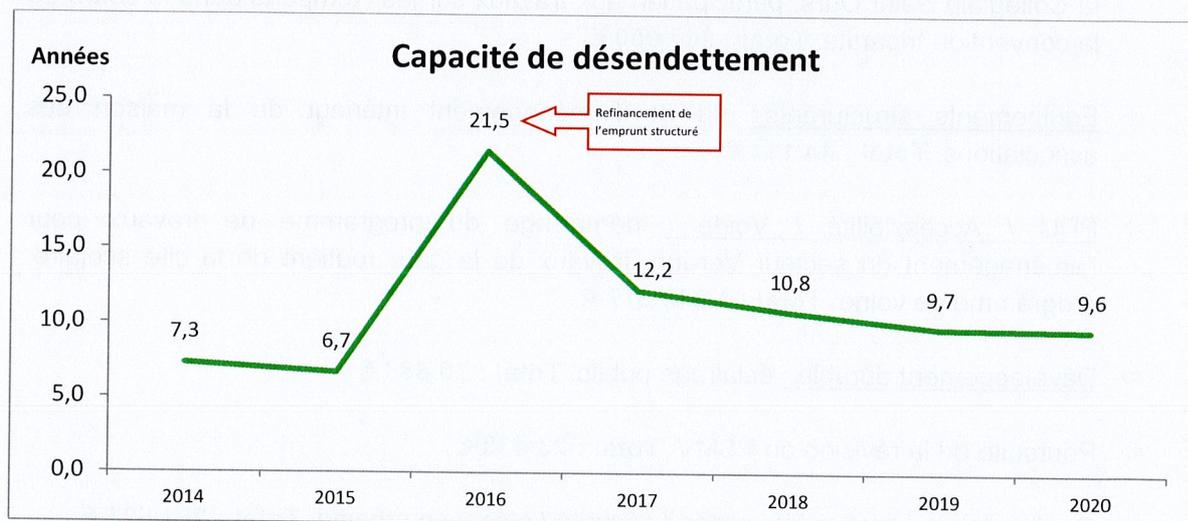
Une partie de cet encours est neutralisé par une subvention venant en déduction. Il est donc plus juste de présenter l'évolution de l'encours retraité ou « net du Fonds de Soutien ».



L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie (courbe en vert).

Au-delà de la seule présentation de l'encours de dette, qui est assez réductrice, il est intéressant de rapprocher celui-ci de l'autofinancement brut. Le ratio du rapport entre l'encours de dette au 31/12 et l'épargne brute donne alors le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement. La capacité de désendettement calculée permet de voir si la collectivité dispose de ressources suffisantes pour absorber son endettement.

Pour l'année 2020, cette capacité de désendettement est inférieure à 10 ans (9,6 années exactement). Pour les communes il est généralement considéré que cette valeur ne doit pas dépasser 12 ans.



L'année 2020 confirme, malgré la crise sanitaire, le maintien d'une tendance positive avec une épargne brute relativement stable qui couvre le remboursement des emprunts et un désendettement amorcé tout en autorisant de continuer à investir comme nous allons le voir ci-après.

III. L'investissement

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 037-213701329-20210322-2021_03_12DELIB-BF

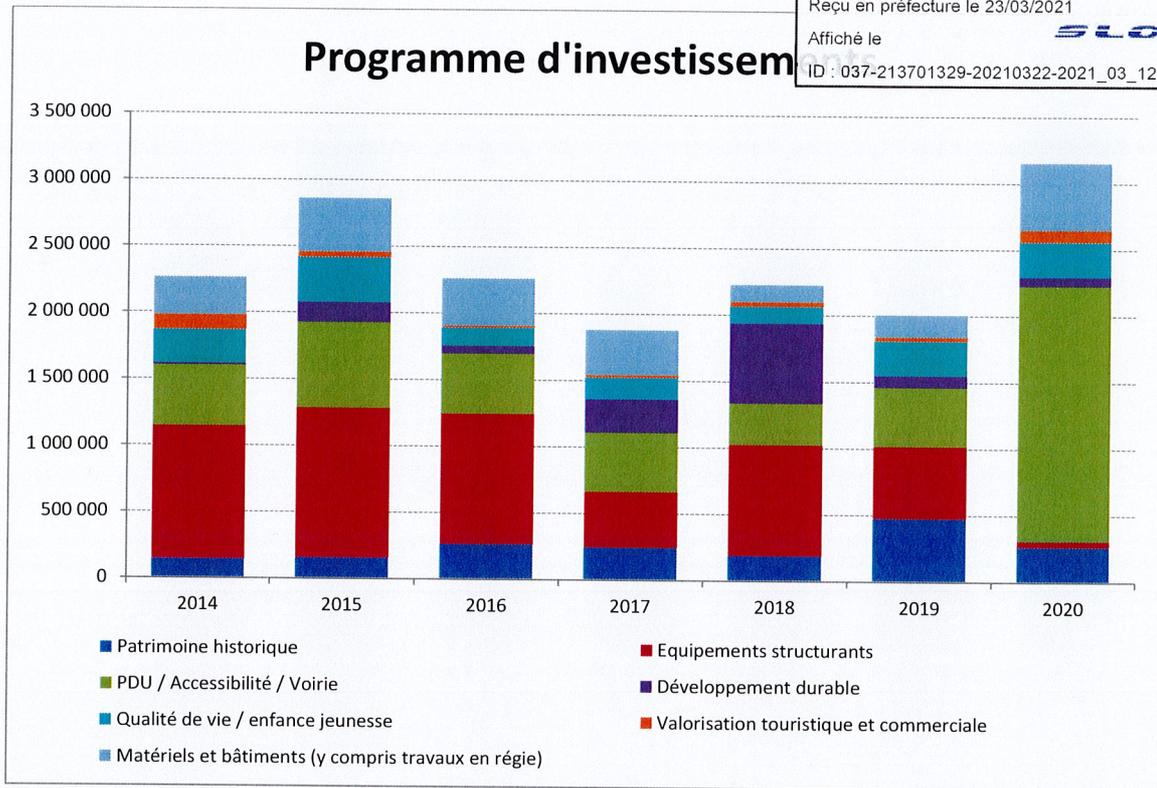
Synthèse du compte administratif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, fonds de concours, travaux en régie	Subventions, participations, taxe d'aménagement et FCTVA
3 194 102,39 €	1 501 938,37 €
Opérations d'ordre sur emprunts	Opérations d'ordre sur emprunts
1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt
1 334 860,40 €	510 650,00 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
233 326,45 €	934 246,01 €
	Affectation résultat de fonctionnement 2019
	635 354,15 €
6 262 289,24 €	5 082 188,53 €

La Ville de Loches maintient un haut niveau d'investissement. Pour l'année 2020, cela représente une dépense d'équipement brut de **460 € par habitant** soit autant qu'une ville comme Amboise (427 € en 2019). Cela s'explique par le rôle de pôle de centralité dans le Sud Touraine de la Ville de Loches, ainsi que par sa richesse patrimoniale qui génère des dépenses importantes de restauration et d'entretien.

Dans le détail cet effort d'investissement se traduit de la façon suivante :

- ⇒ Patrimoine historique : seconde tranche de la phase 2 des travaux de restauration de la Collégiale Saint Ours, participation aux travaux sur les Remparts dans le cadre de la convention tripartite. **Total : 264 000 €**
- ⇒ Equipements structurants : fin de l'aménagement intérieur de la maison des associations. **Total : 44 114 €**
- ⇒ PDU / Accessibilité / Voirie : démarrage du programme de travaux pour l'aménagement du secteur Verdun, travaux de la gare routière de la cité scolaire, programme de voirie. **Total : 1 918 377 €**
- ⇒ Développement durable : éclairage public. **Total : 70 686 €**
- ⇒ Poursuite de la révision du PSMV. **Total : 23 433 €**
- ⇒ Qualité de vie / enfance jeunesse / sécurité / élégance urbaine. **Total : 263 521 €**
- ⇒ Valorisation touristique et commerciale, mise en valeur du Fonds Lansyer. **Total : 85 443 €**
- ⇒ Matériels et bâtiments (y compris travaux en régie) : **508 587 €**



En 2020, ces travaux ont été financés à hauteur de 1 735 305 € de la façon suivante :

- ⇒ L'épargne nette : **223 945 €**
- ⇒ Les provisions (dotations moins reprises) : **9 422 €**
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **264 554 €**
- ⇒ Taxe d'aménagement : **121 187 €**
- ⇒ Les subventions publiques et privées : **1 116 197 €**

Les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :

